



# Coordinateur.trice

## Gardes forestiers - Écogardes

### DEFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, créé le 20 décembre 2017, rassemble 28 communes à cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il a pour missions de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ; de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; de réaliser des actions expérimentales dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherches (art R333-1 du Code de l'Environnement).

Les espaces forestiers, occupant 70 % de la surface du Parc, constituent des espaces de vie et d'activités (tourisme, activités de loisirs et de détente, exploitation du bois, maintien des sols et de l'équilibre écologique...) diversifiés et remplissent de multiples fonctions économiques, sociales, paysagères et environnementales.

Ces espaces naturels voient leur fréquentation augmenter, notamment en période estivale, alors que dans le même temps les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum. Parallèlement, tout au long de l'année cette fréquentation reste soutenue. Elle est générée en particulier par des pratiquants de loisirs et de sports de nature, que ce soit de façon ponctuelle ou régulière. Le Parc souhaite accompagner l'organisation de cette fréquentation pour permettre de préserver une cohérence entre ces pratiques et les enjeux du territoire. Par ailleurs, une des actions du Parc consiste à identifier les secteurs de dépôts sauvages en vue de leur évacuation, notamment avec l'équipe d'écogardes du Parc.

Dans le cadre du plan d'actions du Parc et aussi du dispositif mis en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la prévention du risque incendie de forêt, le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume **recrute un(e) coordinateur(trice) Gardes forestiers - Écogardes.**

### MISSIONS & ACTIVITES

#### Missions

Sous l'autorité de la responsable de pôle, Il (elle) a la responsabilité, dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Parc, de coordonner le dispositif de gardes forestiers – écogardes, mener des patrouilles de surveillance et de sensibilisation, de renforcer le travail des chargés de mission thématiques dans leurs actions de terrain et de mener la politique du Parc en matière de lutte contre les dépôts sauvages.

#### Activités

##### **1. Coordination et mise en œuvre du dispositif saisonnier de gardes-forestiers et écogardes**

Depuis 2021, le Parc embauche en saison estivale 18 « gardes forestiers – écogardes » : 6 pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin et 12 pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Ce dispositif pourra être amené à évoluer.

Le(la) coordinateur(trice) des gardes-forestiers – écogardes est chargé de :

- La définition des actions qui constituent l'opération gardes-forestiers – écogardes et le montage du dossier de financement
- La mise en place du dispositif estival (recrutement des gardes, acquisition des équipements, management et formation des écogardes, gestion du réseau radio, réapprovisionnement des écogardes sur le terrain, supervision complète du dispositif estival...)
- La coordination des actions de l'opération écogardes en lien avec les membres de l'équipe du Parc et responsables de pôle ainsi qu'avec les dispositifs incendie territoriaux et les financeurs
- L'encadrement de l'équipe d'écogardes saisonniers au travers de l'organisation du travail des personnes dont il est le référent en veillant à l'efficacité de leur travail (définition des activités et des tâches, élaboration des plannings et répartition du temps de travail, accompagnement méthodologique, résolution de problèmes...), de la coordination, du regroupement des données dans le cadre des documents qui permettent la planification du travail de chacun
- L'évaluation de l'opération par le traitement, l'analyse et le suivi des rapports et du recueil quotidien des données de fréquentation
- La mise en œuvre de toutes autres actions nécessaires au bon déroulement du dispositif saisonnier (remplacements terrain, gestion des imprévus, astreinte...)

## **2. Réalisation de missions de surveillance et de sensibilisation**

Au sein des sites les plus fréquentés du Parc, le(la) coordinateur(trice) sera en charge d'organiser et mener des patrouilles visant à :

- Participer activement à la sensibilisation sur les bons comportements des visiteurs en milieu naturel (interdiction de fumer/faire du feu, ne pas sortir des sentiers, ramener ses déchets...)
- Renseigner les usagers sur la réglementation en espaces naturels et les amendes encourues en cas de non-respect
- Informer les usagers sur le Parc et les lieux de découverte du territoire (patrimoine naturel et culturel)
- Relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu (fumée suspecte), d'éventuelles incivilités, une pénétration de véhicule motorisé...
- Mener une veille sur l'état des sentiers, de la forêt, des comportements des visiteurs...
- Recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation des sites
- Mener toute autre action permettant une meilleure gestion de la fréquentation en espaces naturels
- Mener une réflexion en faveur d'une meilleure coordination en terme de police de l'environnement
- Assurer un suivi de projets d'installation de panneaux d'informations, de signalétique directionnelle, de balisage...

## **3. Lutte contre les dépôts sauvages :**

Le(la) coordinateur(trice) devra mettre en œuvre le programme de lutte contre les dépôts sauvages au sein des communes du Parc :

- Recensement des dépôts sauvages, caractérisation et analyse foncière
- Saisie bureautique et cartographique (quantification, type de déchets...)
- Concertation avec les communes et les organismes de gestion des déchets
- Organisation et coordination des actions de nettoyage de sites
- Organisation du World Clean Up Day ou tout autre action de participation citoyenne sur ce sujet

## **4. Accompagner les manifestations sportives organisées dans les espaces naturels :**

Le Parc accompagne les organisateurs de manifestations sportives organisées dans les espaces naturels du Parc de la Sainte-Baume. En lien avec la chargée de mission fréquentation et sports de nature et l'animateur Natura 2000, le(la) coordinateur(trice) écogardes sera en charge de :

- Participer à donner un avis concernant les itinéraires proposés par les organisateurs de manifestations sportives, sur sollicitation interne et sur la base de ses connaissances terrain
- Assurer ponctuellement une présence terrain le jour de la manifestation sportive afin de s'assurer du respect de la charte manifestations sportives du Parc ou bien de tenir un stand

## 5. Participation à la mise en œuvre de la stratégie du Parc :

Le(la) coordinateur(trice) des gardes-forestiers – écogardes du Parc est chargé de :

- Définir, en lien avec la responsable de pôle, le plan d'actions annuel et pluriannuel en fonction des budgets et moyens techniques et humains alloués (méthodologie, étapes du projet, acteurs concernés, partenaires, ...).
- Effectuer le suivi budgétaire des actions dont il(elle) a la charge
- Evaluer la bonne réalisation des objectifs des projets et rédiger des rapports d'activités
- Proposer, participer à la construction, à la mise en œuvre et à l'animation des partenariats et des programmes financiers
- Participer, quand nécessaire :
  - à la préparation des séances des instances délibérantes du Parc et à l'exécution des décisions
  - à l'animation, ou être présent aux instances consultatives générales (conseil de développement, conseil scientifique, bureaux, comités syndicaux...) thématiques ou techniques (comités de pilotage, groupes de travail) dont il(elle) est en charge
- Mener toutes autres actions visant à la mise en œuvre de sa mission (rédaction de comptes rendus, notes techniques, synthèse d'études, élaboration de présentation, présence sur stand...).

## CADRE D'EMPLOI ET DE RATTACHEMENT

Filière technique, catégorie B.

Agent titulaire de la fonction publique ou contractuel dans le cadre d'un CDD de 3 ans renouvelable.

Le recrutement pourra également se faire dans le cadre d'une mise à disposition ou d'un détachement d'autres collectivités ou organismes publics.

## COMPETENCES, CONNAISSANCES REQUISES ET APTITUDES

### Profil recherché :

Bac + 3/ Bac +4 dans un domaine lié à la gestion des espaces et patrimoines naturels

Expérience professionnelle : 3/4 ans dans les domaines d'intervention du poste.

### Savoirs :

- Objectifs, enjeux et fonctionnement des PNR
- Connaissances juridique, technique et administrative de la pratique de loisirs en espaces naturels
- Connaissances naturalistes obligatoires
- Autonomie en espace naturel obligatoire (orientation, lecture de carte, utilisation de GPS...),
- Pratique de l'anglais, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

### Savoir-faire :

- Aptitudes rédactionnelles
- Techniques de négociation et de persuasion, de gestion des conflits
- Capacité à vulgariser les connaissances et travaux d'acteurs techniques très différents et pour certains très spécialisés, afin d'en faciliter l'accès et le partage auprès d'un public diversifié

- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, diaporamas, notions de SIG
- L'expérience d'écogardes et de coordination d'équipes d'écogardes est obligatoire
- Aptitudes pour le management d'équipe

#### **Savoir-être :**

- Autonomie, prise d'initiative, sens de l'organisation
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie
- Ecoute, sens du contact et du dialogue auprès des acteurs locaux, en particulier auprès des usagers, propriétaires et gestionnaires forestiers et des élus
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

- Localisation : bureaux du Syndicat Mixte à Plan d'Aups Sainte-Baume
- Conduite de véhicule : permis B et véhicule personnel obligatoires
- Déplacements : réguliers sur l'ensemble des communes du territoire du Parc et ponctuels sur le territoire régional. Le(la) coordinateur(trice) peut être amené à utiliser des modes de déplacements alternatifs adaptés aux distances et aux espaces à parcourir : vélo, cheval, véhicule tout terrain.
- Travail en tenue / uniforme et port de matériel de sécurité et de premiers secours obligatoires
- Présence très régulière sur le terrain nécessitant une bonne condition physique
- Utilisation quotidienne de l'outil informatique
- Contraintes horaires : activité exercée en journée mais parfois en soirée et régulièrement le week-end entre avril et octobre ainsi que fréquemment en période estivale (patrouilles, encadrement des écogardes, réunions, représentation du Parc lors de manifestations)
- Salaire selon expérience et grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
- Poste sous la responsabilité de la Responsable du Pôle Accueil, Education et Valorisation

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

### **Présentation de la candidature**

Les candidatures (lettre de motivation à adresser à Monsieur le Président + CV+ dernier arrêté de situation administrative pour les agents publics) sont à adresser par courriel à : [recrutement@cdg83.fr](mailto:recrutement@cdg83.fr)

**Préciser l'objet : candidature au poste de coordinateur(trice) gardes forestiers – écogardes**

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 octobre 2022
- Premier entretien prévu : novembre 2022
- Date de prise de poste souhaitée : Janvier 2023

### **Contacts / Informations**

Administratif : Centre de Gestion de la FPT  
[recrutement@cdg83.fr](mailto:recrutement@cdg83.fr)

Technique : Tiphaine FERMI – Responsable du Pôle Accueil, Education et Valorisation  
Téléphone 04 42 72 35 22

### **Documentation élémentaire**

Sur la structure et le projet de PNR Sainte-Baume : [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr)